

Monsieur NYS Frédéric
Professeur EPS
Responsable de la section sportive
Athlétisme
Collège Descartes
2, rue Lavoisier
59370 Mons-En-Baroeul
Tel : 03 20 04 15 05 (Collège)
Fax : 03 20 04 59 89
<http://collegedescartesmons.etab.ac-lille.fr>

Sous-couvert de Mme Demarey, Principal du Collège
Mons, le 17 mars 2015

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir le dossier d'inscription à la section sportive athlétisme du collège Descartes de Mons-en-Baroeul. Vous trouverez dans ce dossier les modalités d'inscription, et le fonctionnement de la section. Je vous invite également à consulter le site internet du collège sur <http://collegedescartesmons.etab.ac-lille.fr>.

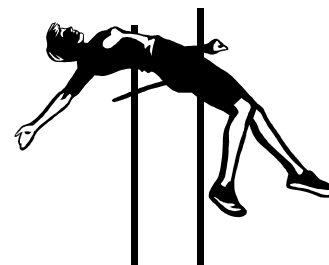
Vous voudrez bien retourner la fiche de candidature ci-jointe au collège **pour le mercredi 13 mai 2015 au plus tard**. Aucune inscription en début d'année scolaire ne sera acceptée si l'effectif des élèves de section permet un fonctionnement optimal.

Même si vous n'avez pas précisé le collège Descartes comme vœu d'affectation dans le dossier d'entrée en sixième, votre enfant pourra passer les tests d'aptitude.

S'il satisfait aux exigences scolaires et sportives, et si votre enfant ne dépend pas du secteur du collège Descartes, il sera nécessaire de procéder très rapidement à une demande de dérogation (il est alors conseillé de se rapprocher du directeur d'école) qui sera examinée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mr. NYS Frédéric



La Section Sportive Athlétisme

*« S'engager dans la section sportive du collège est un acte responsable.
La motivation, le courage, le sérieux, et la détermination à progresser sont indispensables »*

Le collège Descartes est un établissement réputé pour les résultats de son association sportive (AS), notamment en athlétisme. Son haut niveau de performance et de vie associative émane essentiellement de l'existence d'une « **section sportive athlétisme** » au sein du collège.

La section athlétisme, qui a été officialisée au début des années 1980, a vu le jour grâce à l'investissement des enseignants d'EPS qui se sont succédés et qui ont voulu donner aux élèves un moyen d'épanouissement extraordinaire au travers l'activité athlétique. Ils y ont également vu un formidable outil éducatif permettant aux élèves d'accéder à une véritable culture citoyenne ainsi qu'à une éventuelle orientation vers les « métiers du sport ».

Ainsi, la section sportive du collège regroupe des élèves de tous niveaux, de la classe de 6ème à la classe de 3ème. Bien entendu, ces élèves sont des jeunes qui désirent pratiquer l'athlétisme de manière plus régulière et qui souhaitent se perfectionner tout en poursuivant une scolarité normale et complète. Nous verrons que les résultats tant sportifs que scolaires sont éloquentes.

PALMARES

De 2000 à 2014...

- 6 qualifications aux championnats de France en épreuves multiples par équipes et 8 sur les relais 8x200m et 4x1000m (donc équipes championnes d'Académie).
- 11 équipes championnes d'Académie en épreuves multiples.
- 9 équipes vice-championnes d'Académie sur les relais 8x200 et 4x1000m.
- 12 équipes vice-championnes d'Académie en épreuves multiples et 12 sur le podium départemental.
- Et enfin pas moins de 12 podiums au Cross départemental UNSS.



En dehors des performances sportives, La section forme également des jeunes juges officiels de niveau district, départemental ou académique en athlétisme, reconnus par convention dans les clubs fédéraux d'athlétisme (professionnalisation et intégration).

Depuis 2000, TOUS les élèves de section obtiennent haut la main leur [brevet des collèges](#). La moyenne scolaire des élèves de section dépasse aisément la barre de **15 / 20**, quelque soit le niveau de classe.



Le suivi scolaire et l'organisation des entraînements des élèves de section :

- Les élèves de section sportive suivent les cours d'enseignement général et d'EPS de la même manière que les autres élèves du collège. **Aucun cours n'est supprimé.**
- [Les entraînements spécifiques obligatoires](#) dans le cadre de la section athlétisme auront lieu **entre 15h30 et 17h30 au stadium nord de Villeneuve d'Ascq (2h d'entraînement avec regroupement des 6^e/5^e sur un créneau, et des 4^e/3^e sur un autre)** pendant la période « tempérée » ou en salle lors de la période « hivernale ». Les transports pour le stadium sont pris en charge par l'établissement. Certains créneaux horaires peuvent exceptionnellement être adaptés en cours d'année selon les nécessités.
- [Les entraînements dans le cadre de l'association sportive \(AS\), obligatoires](#) pour les élèves de section, auront lieu le MERCREDI après-midi en priorité (généralement entre 14h30 et 16h). La licence UNSS est alors, comme pour tout autre élève du collège, à prendre auprès de la secrétaire de l'association sportive (fiche d'inscription à remplir, et 14 euros à prévoir pour toute l'année, comprenant l'assurance sportive de l'élève).
- [Les compétitions d'athlétisme, obligatoires](#) bien évidemment pour les élèves de section, auront toujours lieu le mercredi, jamais le week-end. La compétition remplace donc, certains mercredis de l'année, l'entraînement initialement prévu. L'horaire peut alors varier.
Les compétitions d'athlétisme UNSS priment sur tout autre évènement sportif ou personnel.
- [L'adhésion à un club d'athlétisme est obligatoire en 3^e, facultative en 4^e.](#)
Le club de référence, sous convention avec le collège, vous sera communiqué dès le début de l'année.
- [Les entraînements de club du mercredi après-midi remplaceront les entraînements UNSS \(dans le cadre du collège\) pour les élèves de 3^e, voire pour les 4^e qui le souhaitent.](#) Par contre, ces élèves participeront obligatoirement aux compétitions UNSS le mercredi avec les autres élèves.



- Les élèves sont encadrés, dans le cadre de la section sportive, par le **professeur d'EPS diplômé et spécialiste** en athlétisme, nommé par l'Inspection Académique.
- Tout élève qui, en cours d'année, ne répondrait plus aux critères exigés par l'**éthique de la section** (*travail rigoureux, assiduité, attitude, résultats scolaires et sportifs...*) pourrait être, après avertissement, être écarté de la section sportive.
- En ce qui concerne les **langues vivantes**, l'établissement offre en LV1 et LV2 l'anglais ou l'allemand ou encore l'italien (LV2), et en option Latin.
- Le professeur responsable de la section assure un **suivi complémentaire de la scolarité de chaque élève inscrit** en section, éventuellement pour proposer diverses aides à l'élèves, ou encore pour aménager différemment les horaires de l'athlète.
- **Un élève qui s'inscrit en section sportive s'y engage pendant toute sa scolarité au collège, de la 6^e à la 3^e. Il s'agit d'un contrat scolaire. Tout élève ayant intégré la section sous dérogation devra réintégrer son collège de secteur dans le cas où la section ne serait plus envisagée ou envisageable.**



Suivi médical des élèves de section sportive :

- Tous les élèves de la promotion auront une **visite médicale annuelle**, voire deux, par un médecin du sport agréé par l'Inspection Académique.



Régime des élèves, transports et hébergement au collège Descartes :

- Le collège possède son propre restaurant scolaire
- **Le transport** vers le collège peut être remboursé dans la mesure où le domicile est distant d'au moins 3 kms. Les imprimés sont à retirer au secrétariat du collège.
- Madame le Principal du collège Descartes se tient à la disposition des familles des candidats pour étudier avec elles les problèmes d'ordre matériel et envisager d'éventuelles solutions.
- Des **casiers individuels** de rangement sont prévus dans le collège pour les élèves sous certaines conditions (demi-pension notamment).
- Le collège ne dispose pas d'un internat... mais bénéficie du formidable **réseau des transports en commun** de la métropole !

Section sportive, quel avenir pour l'enfant ?

L'objectif essentiel de la section sportive est de favoriser une pratique de l'athlétisme compatible avec la poursuite normale des études du 1er cycle et du 2d cycle.



Sur le plan sportif : il s'agit de former des athlètes polyvalents, tout en tenant compte des attentes de chacun. Il est nécessaire de permettre à tous d'améliorer leurs capacités physiques et techniques dans le but d'atteindre le meilleur niveau de compétition.

Sur le plan éducatif scolaire : La section est pleinement intégrée au projet d'établissement et nous y développons de nombreuses actions afin d'atteindre les **priorités éducatives** du collège : *intégration des élèves, prises de responsabilités et accès à l'autonomie, apprendre à gérer sa vie physique, s'impliquer dans un projet collectif, parrainer les plus jeunes...*



Les élèves les plus équilibrés sur le plan sportif et scolaire, pourront poser leur candidature à l'entrée en section « Athlétisme » au CREPS de Wattignies, ou encore au Lycée BAGGIO Lille.

La section sportive est le meilleur choix pour un cursus de performance, mais aussi **la filière logique pour l'orientation future vers les métiers du sport, secteur important de plus en plus convoité.**



Conditions générales d'admission en 2015 / 2016 :

- BON dossier scolaire (attitude et résultats)**. Le candidat doit être orienté vers une 6ème suite à la réunion d'harmonisation, ou vers une 5ème / 4ème par un conseil de classe favorable.
- BON état d'esprit** : de la volonté, de la détermination, et savoir travailler en groupe.
- Des CAPACITES motrices intéressantes**. L'élève devra satisfaire aux **tests physiques qui auront lieu le 20 MAI 2015** au stade F.Peltier à Mons en B. (*voir convocation ci-après*).
- Un Certificat médical** établi par un médecin du sport devra attester qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition.

**BULLETIN D' INSCRIPTION AUX TESTS DE RECRUTEMENT
DE LA SECTION SPORTIVE ATHLETISME DU COLLEGE DESCARTES**

Année 2015 - 2016

Se munir d'une tenue de sport pour passer les tests ! (tests : 50 m sprint, 1000 m, détente, coordination)

• NOM :

• PRENOM :

• ADRESSE :

.....

• TEL :

• DATE DE NAISSANCE :/...../.....

• École ou établissement fréquenté en 2014 / 2015 :

• Classe en 2014 / 2015 :

Adresse EMAIL :

@

Je soussigné (e) autorise mon fils / ma fille à participer aux tests de recrutement de la section sportive athlétisme du collège Descartes qui auront lieu le Mercredi 20 MAI 2015 au stade F.Peltier de Mons-en-Baroeul à 12h45 (durée 1h30).



Rappel : Si l'élève intègre la section sportive du collège, il s'engage à :

1. Participer à tous les **entraînements de la section** (2 h)
2. S'inscrire et à participer également aux entraînements de l'association sportive du collège et aux compétitions d'athlétisme le **mercredi après-midi** (inscription :14 E) .
3. Respecter les **règles élémentaires** de la section (assiduité, sérieux dans le travail, hygiène ...)
4. Se licencier à un **club d'athlétisme** au plus tard en **3è**.
5. S'engager en Section **de la 6è à la 3è**.

Si mon fils / ma fille est retenu (e) , nous nous engageons à respecter toutes les conditions de fonctionnement énoncées ci-dessus.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

NB : Bulletin à renvoyer au collège pour le mercredi 13 MAI 2015 au plus tard.